

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2023

nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Date de la convocation
31/01/2023

Date d'affichage
08/02/2023

Numéro de délibération
20230206-3

Objet de la délibération

**AVIS PERMIS
APEX ENERGIES**

L'an deux mille vingt-trois, le 6 février, à 20 heures30, le Conseil municipal de Salles-la-Source, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Louis ALIBERT, Maire.

Présents : Emilienne MARRE, Olivier BRU, Bernard CAUSSE, Corinne PANISSIÉ, Nadine GINESTET, Adjoint

Franck ALIBERT, Philippe BERTOLOTTI, Caroline CREPON-PILLONE, Sylvie DUGUÉ-BOYER, Nicole DUPUY, Christel LAYROL-PITORSON, Olivia MAILLEBUAU, Jean-Jacques MANDON, Aurélien MAZUC, Fabienne MOARÈS, Jean-Louis REYNÈS, conseillers municipaux.

Absents : Lucie ENCAUSSE, Stéphane PERRIN.

Madame Nadine GINESTET a été nommée secrétaire.

Madame Marre, Première Adjointe, expose aux membres du Conseil Municipal qu'APEX ENERGIES a déposé en mairie, le 21 Décembre 2022, une demande de permis de construire pour une centrale photovoltaïque. Cette demande, instruite par les services de l'Etat, relève de la compétence du Préfet et le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis.

Ce projet de centrale photovoltaïque se situe dans l'enceinte de l'aéroport RODEZ-AVEYRON et occuperait 6,60 hectares.

La production annuelle serait de 6 591 MWh, pour une puissance totale installée de 4,99 MWc, 1 poste de livraison existant à l'entrée du site restituera l'électricité au réseau Enedis.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Considérant, que ce projet se situe sur des terrains propriété du Syndicat mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aéroport Rodez Aveyron composé du Département de l'Aveyron, de la Région Occitanie, de Rodez Agglomération et de la Chambre de Commerce et d'Industrie,

- Considérant que la Communauté de Communes Conques-Marcillac s'inscrit dans une démarche d'incitation et d'assistance aux Communes pour le développement de projets photovoltaïques en toitures, en ombrières sur des parkings, au sol sur des terrains dégradés, des friches... qui permettrait au territoire de tendre vers les objectifs fixés par le SCOT sans toutefois attenter aux paysages et à la biodiversité,

- Considérant que les terrains sur lesquels seront implantés les panneaux photovoltaïques sont situés dans l'enceinte de l'aéroport et qu'ils n'ont, à ce jour, aucun usage et qu'il s'agit d'espaces délaissés,

- Considérant que l'implantation du projet, au sein d'une zone d'activités : aéroport, carrières et activités artisanales, n'impacte pas les paysages et son environnement,

- Considérant que la surface de projet est acceptable,

- Considérant que le projet se raccordera sur un transformateur existant pour rejoindre le réseau Enedis et qu'il ne nécessite pas la construction d'équipements lourds importants,

- Considérant qu'il est prévu la plantation d'une haie champêtre pour occulter les vues depuis l'aéroport,

donnent un avis favorable à l'unanimité au projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur le site de l'aéroport Rodez-Aveyron.

Fait et délibéré à Salles-la-Source, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire


Jean-Louis ALIBERT
Mairie de Salles-la-Source

La secrétaire de séance


Nadine GINESTET